

La constitution

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Il est presque 13 heures. Nous pourrions poursuivre si la Chambre est d'accord à l'unanimité.

M. Nunziata: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Fort bien. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la Chambre a suspendu ses travaux à 13 heures, le ministre de la Justice (M. Crosbie) avait la parole.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je n'en ai que pour quelques minutes. Bien que le quorum soit nécessaire, du côté libéral il n'y a que le chef de l'opposition. Les autres ont déguerpé.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que nous avons quorum, mais les députés ne doivent pas faire état des absences à la Chambre. Nous avons un nombre suffisant de députés. Si le ministre veut bien poursuivre le débat.

M. Rossi: Il n'y a que dix conservateurs.

M. Crosbie: Monsieur le Président, en général les libéraux sont présents mais pas leur chef. Aujourd'hui, leur chef y est, et voilà enfin quatre de ses collègues qui se font tirer l'oreille.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous, vous nous cassez les oreilles.

M. Crosbie: J'ai vu un film à la télé il n'y a pas longtemps. C'était à propos de la dernière bande de gorilles à Bornéo. J'ai trouvé qu'ils n'avaient rien à envier à la bande d'en face.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai remarqué qu'en marchant dans la rue, le ministre se traîne les jointures par terre.

M. Crosbie: Monsieur le Président, pour en revenir au Sénat, j'espère que le porte-parole néo-démocrate nous donnera tort quand son tour viendra d'intervenir. Quand un parti souhaite l'abolition pure et simple du Sénat, en toute logique il devrait à tout le moins accepter d'en réduire les pouvoirs actuels. Je m'attends qu'avant la fin de ce débat, même s'ils le font à reculons, les néo-démocrates se joindront à nous ici

même et dans les assemblées législatives, pour faire en sorte de réduire les pouvoirs d'un Sénat non électif, afin que nous en arrivions d'ici quelques années à débattre le sort ultime de cette chambre.

Prétendre d'abord ne pas vouloir de Sénat du tout, puis refuser d'aider à réduire les pouvoirs de cette même assemblée non élective à laquelle ils s'opposent, est tellement contradictoire et illogique que même les néo-démocrates ne pourront maintenir une telle position bien longtemps.

Vous savez sans doute que, pour que cette modification soit adoptée, il faudra le consentement des assemblées législatives d'au moins sept provinces comprenant au moins 50 p. 100 de la population. Nous avons consulté les premiers ministres provinciaux au sujet de la modification proposée et j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui des lettres d'appui de huit d'entre eux.

Le premier ministre Lévesque a fait savoir par écrit au gouvernement que, même si le gouvernement du Québec ne s'opposait pas au fond de la résolution, il ne participerait pas au débat sur les modifications tant qu'une solution n'aura pas été trouvée pour faire droit aux griefs constitutionnels du Québec de 1981.

Il y a deux possibilités. Grâce à ses talents bien connus de négociateur hors pair, notre premier ministre va réussir à s'entendre avec M. Lévesque pour régler ces griefs constitutionnels, ou bien, après les prochaines élections au Québec, il y aura peut-être un nouveau gouvernement provincial dont le chef sera en mesure de régler les griefs constitutionnels de la province avec le gouvernement fédéral. Je persiste à croire que tôt ou tard, nous obtiendrons l'appui de l'Assemblée législative du Québec.

De toute façon, le premier ministre Lévesque nous a écrit et je déposerai sa lettre en même temps que celle des autres premiers ministres provinciaux.

Le premier ministre Pawley nous a aussi signalé que le gouvernement du Manitoba préférerait l'abolition du Sénat et qu'il n'appuiera donc pas la modification proposée. Selon moi, même le premier ministre Pawley trouvera plus logique d'appuyer au moins une réduction des pouvoirs du Sénat, même si le NPD ne peut pas obtenir ce qu'il juge la solution idéale, c'est-à-dire l'abolition pure et simple du Sénat. Puis-je déposer ces lettres, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Il faut le consentement unanime pour que la Chambre revienne au dépôt de documents. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.